

Si vous souhaitez vendre, merci de vous inscrire
uniquement par mail : bavbal.apep@gmail.com
Inscriptions limitées à 100 participant(e)s

Comment s'organiser pour que votre
vente soit un succès !

Lors de votre inscription, nous vous transmettons
un "identifiant"

(N° + les 3 premières lettres de votre nom de
famille - ex : 68DUP), ainsi qu'une
liste unique pour les vêtements - jouets -
puériculture et une liste pour les livres.
Votre identifiant devra être reporté sur ces listes.



Voici comment procéder afin d'assurer une bonne organisation :

- 1 Trier les vêtements par sexe et par âge (de 0 à 16 ans).
- 2 Trier les articles de jouets et puériculture, ils doivent être en bon état, propres, piles incluses et doivent fonctionner.
- 3 Compléter les listes reçues (attention limitée à 40 articles pour la liste vêtements + 35 articles jouets / puériculture), en notant :
 - le N° identifiant/article
 - Taille (si besoin)
 - la description
 - le prix de l'article (Celui-ci doit obligatoirement être rond - ex : 2,00 €, 2,50 € etc...)Liste RECTO uniquement, saisie par informatique, format portrait (sinon attention à la bonne lisibilité de celle-ci).
- 4 Coller une étiquette visible sur chaque article (taille 6 cm x 4 cm).
(Épinglez si nécessaire ou utilisez une étiquette autocollante, car un article sans étiquette ne pourra pas être mis en vente. NE PAS UTILISER D'AGRAFES, NI SURLIGNER EN FLUO).
- 5 Ranger les vêtements par sexe et par âge dans des sacs bien distincts.
Inscrire de façon lisible sur chaque sac un carton : identifiant, sexe, âge.
- 6 Pour les livres, noter les informations : : identifiant/article (ex : 68DUP01) : prix
au crayon à papier de manière lisible sur la première page (quand c'est possible).
Les livres adultes sont limités à 15 par liste. Le numéro du premier livre doit débiter au n°56.
⚠ ATTENTION DE BIEN RETIRER LES ANCIENS IDENTIFIANTS.
- 7 Déposer les articles, les listes ainsi que le montant de l'inscription (soit 4 €)
le vendredi 13 novembre entre 16h et 19h.
- 8 Récupérer les articles invendus ainsi que votre règlement le samedi 14 novembre de 17h00 à 18h00.



Une participation de 20 % sera retenue sur la recette de chaque déposant.
4 € l'inscription

À savoir...

- Le nombre d'articles maximum pour la liste vêtements est limité à 20
- 35 articles pour les jouets et la puériculture.
- Le nombre d'article layette (0-6 mois est limitée à 10 par personne).
- Les bébés seront vendus seulement en lot.
- Ne sont pas acceptés : les vêtements tachés, usés, les vêtements d'été, les sous-vêtements, les chaussettes, les gants, le linge de lit, les puzzles (sauf puzzle en bois) et les jeux vidéo.
- Les chaussures et les peluches ne sont plus acceptées.
- Les blousons sont limités à 2 par liste.
- Les lots détachés ne pourront pas être mis en vente.

L'Association décline toute responsabilité en cas de litiges concernant les articles avant et après la vente. Aucune liste ne sera rendue. En effet, tout article confié à la Bourse aux Vêtements reste sous la responsabilité du vendeur en cas de vol ou de détérioration. En cas de litige, aucun recours n'est possible contre l'Association. Toutefois, participants et organisateurs veilleront à éviter vol et erreur. Afin d'attirer du monde et pour la bonne publicité auprès du public de notre Bourse aux Vêtements, il serait souhaitable que les prix affichés restent raisonnables. Par exemple : pour les vêtements < 10 € par article. Le but de cette vente n'étant pas de faire du commerce mais de se séparer d'affaires inutiles. Merci de votre compréhension.



Si dès l'ouverture des cartons, nous constatons que le vendeur n'a pas respecté le règlement (doublé des vêtements, tri et rangement, taille des étiquettes...) aucun tri ne sera réalisé par nos soins et les articles ne seront pas mis en vente.

